



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du mardi 15 juillet 2025

2025 – 094	NOMBRE DE MEMBRES
	<ul style="list-style-type: none"> - Afférents au Conseil Municipal : 23 - En exercice : 23 - Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 08/07/2025
	Date d'affichage : 08/07/2025

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 15 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, ETIENNE, BIARNES, LABAT, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, DEHEZ, GATUINGT, LAGRASSE, EDE, LAHONTAN, LABUXIERE, MARIMPOUY, COLY.***

Excusés et procurations :

Mme WLUSEK a donné procuration à M. VILATON

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. LARROQUE a donné procuration à Mme LABUXIERE

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BEDAT

*Secrétaire de séance : **M. Benoît LABAT***

OBJET :

TARIFS ET PRESTATIONS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET CLSH

VU la délibération n°2024-090bis du conseil municipal en date du 24 juin 2024 fixant le prix de la restauration scolaire au 1^{er} septembre 2024,

CONSIDERANT l'augmentation de +2.85%, au 1^{er} septembre 2025 du prestataire de service « La Culinaire des Pays de l'Adour »,

CONSIDERANT que les Communes constituant le Rassemblement Pédagogique Intercommunal « Saint-Vincent-de-Paul / Buglose / Téthieu » sont éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale (DSR) et que « la tarification sociale des cantines scolaires » peut être déployée, répondant ainsi aux questionnements en ce sens des représentants des Parents d'Elèves,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'éviter une forte augmentation et d'anticiper dès à présent les hausses futures,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**



DECIDE que les tarifs et prestations de la restauration scolaire et CLSH suivants et s'appliquent au 1^{er} septembre 2025 :

RESTAURATION + ANIMATION PAUSE MERIDIENNE		
QF supérieur à 1001	3.40 €	tarification sociale des cantines scolaires
QF entre 794.01 et 1000	1.00 €	
QF entre 449.01 et 794	0.90 €	
QF inférieur à 449	0.70 €	
Panier repas personnel	0.50 €	
Repas adulte	3.85 €	

DIT que ces tarifs et prestations de la restauration scolaire et CLSH pourront être revus pour application au 03 novembre 2025 après analyse du marché public « restauration scolaire » en cours et selon le choix et les prix du prestataire retenu.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **17 juillet 2025**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250715 – DE2025094
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).